

Compte- Rendu

du Conseil Municipal du 20 décembre 2010

Présents : Madeleine BONZI, Nicole BOULEBSOL, Sylviane BIZET, Jean-François EXCOUSSEAU, Bernard CHARVET, Nicolas GROJEANNE, Dominique JAIL, Robert MEYER, René SESTIER, Yves MARKOWICZ, Céline ASTIER, Amable ZAZA, Jean-Marie ROUSSET, Géraldine MONTESINOS, Philippe MOURRAT, Xavier VIGOUROUX.

Excusé : David AUBENAS.

Absent : Daniel CHAZAL.

Procuration : David AUBENAS a donné procuration à Dominique JAIL.

Secrétaire : Madeleine BONZI

Ordre du jour : Désignation d'un(e) secrétaire de séance. ; Validation du compte-rendu du conseil municipal du 26 octobre 2010 **FINANCES** Présentation du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole ; Présentation du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif de la commune ; Fixation des redevances d'eau potable et d'assainissement de la consommation 2011 ; Récapitulatif des tarifs et redevances pour la période de facturation de la consommation d'eau du 01/01/2010 au 31/12/2010 ; Fixation des tarifs pour occupation du domaine public par les restaurateurs ; Tarification des droits de place pour le marché campagnard ; Vente d'un bien à usage professionnel ; Remboursement de frais de bornage **TRAVAUX** Avenant au marché de travaux de construction du complexe scolaire ; Présentation du projet d'assainissement dans le secteur de Brié-Bas ; Viabilisation du secteur du Sous Chuset ; Martelage d'une coupe de bois en forêt communale pour 2011 **ADMINISTRATION** Contrat de transport routier des enfants scolarisés de la commune ; Conventionnement avec des associations sportives extra communales **PERSONNEL** Recrutement de 4 agents recenseurs pour effectuer le recensement de la population du 20/01/2011 au 20/02/2011 ; **QUESTIONS DIVERSES** Compte rendu de la Commission d'Appel d'Offres du 16/12/10 ; Don d'une charrue Brabant ; Programmation des dates des Conseils Municipaux au cours du 1^{er} semestre 2011 ; Point sur le site Internet de la commune.

- **Les délibérations relatives à l'avenant au marché de construction du complexe scolaire et à la viabilisation du secteur du Sous Chuset sont retirées de l'ordre du jour.**
- **Le compte rendu du Conseil Municipal du 26/10/2010 est adopté.**
- **FINANCES.**
- **Présentation du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole.** Bernard CHARVET, Maire Adjoint, donne lecture du rapport 2009. Dans le cadre du Syndicat Intercommunal Brié Herbeys Assainissement, la Métro prend en charge depuis le 1^{er} janvier 2000 la collecte, le transit et le traitement des eaux usées des communes de Brié et d'Herbeys.

Aquapole a été mise en service en 1989. La station traite environ 500.000 équivalent habitants dont 100.000 pour les industriels. Elle comptabilise 1.800 km de canalisations

(eaux usées, unitaires et eaux pluviales). Pour la collectivité, le nombre d'habitants assainis est de 2.306 et pour Herbeys 1.307. Des études ont été réalisées pour améliorer le fonctionnement de l'assainissement. Début 2009, la METRO a fait réaliser une étude de quantification et qualification. Les résultats témoignent de la présence d'eau claire parasite et d'une forte sensibilité en temps de pluie. La redevance de SDA, perçue sur la facture, varie de 1,25% en 2010 par rapport en 2009. Le coût global de l'assainissement (part METRO et SDA additionnées) varie quant à lui de 3,59% pendant la même période.

Vote: unanimité

- **Présentation du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif de la commune.** Lecture et présentation du rapport par le Maire adjoint. Le document contient les indicateurs descriptifs et de performances (conformité des prélèvements, éléments de gestion).

Une politique de remplacement progressive des anciennes conduites en amiante est mise en œuvre puisque les fuites y sont directement liées. Ce remplacement permet ainsi d'améliorer le rendement. D'autre part, la campagne de recherche de fuites, commencée par le SIEC en novembre 2005 a été poursuivie depuis. S'il ne faut retenir qu'un point pour l'eau, c'est la volonté de sécuriser le réseau, en traitant les problèmes.

Les scénarii d'aménagement préconisés par le schéma directeur d'eau potable devraient également renforcer la protection incendie.

Afin d'améliorer le service à l'usager et de répondre aux normes techniques, la collectivité a confié au Syndicat des Eaux de Casserousse (SIEC) la mission d'installer des nouveaux compteurs d'eau en remplacement de ceux devenus obsolètes. Les équipements étaient facturés à ce jour aux usagés. Dorénavant, la collectivité en conservera la propriété et les mettra à disposition sur la base d'une location annuelle. Les compteurs feront l'objet d'une surveillance par les services et seront renouvelés selon une périodicité de dix ans, ce qui permettra de limiter à l'avenir les désagréments liés à l'usure et d'éviter des fuites d'eau.

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) contribue à la protection de l'environnement et à la préservation des sous-sols. L'extension d'une nouvelle compétence concernant la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif correspond également à la mise en œuvre d'un service supplémentaire aux abonnés

Vote: unanimité

- **Fixation des redevances d'eau potable et d'assainissement de la consommation 2011.** Depuis 2002, le montant du m2 vendu a augmenté de 32% tandis que celui de la redevance de l'assainissement collectif a évolué de 37%. L'estimation sommaire des travaux et des aménagements, établis par le cabinet SOGREAH, montre que dans les années à venir le prix de l'eau sera fortement conditionné par ces investissements.

En 2010, la section d'investissement est excédentaire de 600.000 euros, en attente de la concrétisation de l'engagement lié aux travaux d'assainissement de Brié-Bas. L'excédent prévisionnel de fonctionnement est de 30.000 euros.

Compte tenu de ce contexte budgétaire exceptionnel et du niveau actuel de la tarification, il est difficile d'envisager une augmentation des redevances communales d'eau et d'assainissement.

Par ailleurs, en 2010, le SIBHA a omis d'adresser à la collectivité la délibération du Conseil Communautaire de La METRO concernant les tarifs à appliquer en 2010. De ce fait, la redevance relative à la part fixe instaurée en 2010 n'a pu être répercutée sur les consommations d'eau. L'usager aura à régler en 2011 deux parts fixes.

Le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal de maintenir l'actuelle tarification et de ne pas augmenter les redevances communales en 2011.

Vote: unanimité

○ **Récapitulatif des tarifs et redevances pour la période de facturation de la consommation d'eau du 01/01/2010 au 31/12/2010.** Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'indiquer sur une seule et même délibération les différentes taxes et redevances perçues par la commune pour la consommation d'eau couvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010, dont la facturation interviendra en avril 2011.

Le récapitulatif se résume comme suit :

- Le prix du **mètre cube d'eau vendu** est de 1,30 euros ttc.
- La **prime fixe** annuelle est de 50 euros ttc.
- La redevance pour **pollution domestique** : 0,21 euro ttc/m³.
- La redevance pour **modernisation des réseaux de collecte** : 0,15 euro ttc/m³.

Les taxes et redevances liées aux usagers bénéficiant du service d'assainissement se décomposent comme suit :

- La **taxe d'assainissement communale** est de 0,85 euro ttc/m³.
- Les **redevances intercommunales pour la METRO** sont pour la part fixe à 1,50 euros ht par semestre, avec effet rétroactif en 2010, et la part proportionnelle à 0,4086 ht/m³.
- La rémunération pour la **Société Dauphinoise d'Assainissement** est de 0,3071 euro ttc/m³.
- La redevance liée au **Service Public d'Assainissement Non Collectif** est de 40 euros ttc.
- Deuxième campagne d'installation de compteurs d'eau locatifs en 2011 : tarif annuel de 6.90 € ttc.

Vote: unanimité

○ **Fixation des tarifs pour occupation du domaine public par les restaurateurs.** La collectivité autorise les restaurateurs du Paragraff et du Nivernais à occuper respectivement le domaine public des places du Mail et de l'église. Les conventions arrivant à terme, le Maire propose de les renouveler.

Pour le Paragraff, en instance de reprise, l'augmentation s'élève à 2% sur la base d'un contrat annuel. Le montant de la convention est donc porté à 906 euros nets pour une durée d'un an.

Concernant le Nivernais, le Maire relate les pourparlers difficiles avec le restaurateur pour régulariser la surface occupée actuellement sans autorisation et négocier la tarification à appliquer.

Dans un souci d'homogénéité et d'égalité de traitement entre les restaurateurs, sans pour autant grever les finances du Nivernais, le Maire propose de louer la surface réelle utilisée

à un prix forfaitaire tenant compte des spécificités de l'emplacement de la terrasse.

Le Maire met au vote la suggestion qui obtient l'accord des élus. Toutefois, le montant forfaitaire de 700 euros proposé fait débat. Les élus B.Charvet, Y.Markowicz, D.Jail et D.Aubenas souhaiteraient que le montant d'occupation soit porté à 800,00 euros. Tandis que N.Grojeanne, JM.Rousset, R.Sestier et JF.Excousseau s'abstiennent lors du vote.

Le Maire rencontrera le restaurateur du Nivernais et lui proposera de signer une convention pour une durée d'un an au prix forfaitaire de 700 euros. Sans accord, la terrasse sera supprimée.

Vote: majorité

○ **Tarifification des droits de place pour le marché campagnard.** Le Maire propose de réviser les tarifs des droits de place du marché campagnard de Tavernolles, à compter du 1^{er} janvier 2011.

En vertu de l'article 35 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973, dite loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, la Présidente du Syndicat Départemental des Commerçants non sédentaires de l'Isère a donné son accord le 28/10/2010 sur la nouvelle tarification proposée, qui prévoit une augmentation de 3%.

Les nouveaux tarifs se résument comme suit :

- Abonnement trimestriel = 27 € par emplacement.
- Abonnement journalier = 8,50 € par emplacement.
- Abonnement forfaitaire pour les exposants temporaires, tels que les vendeurs d'outils ou d'objets divers = 57 €.

Vote: unanimité

○ **Vente d'un bien à usage professionnel.** Le Maire rappelle la délibération du 26 octobre 2010 par laquelle le Conseil Municipal accepte de vendre un local communal à usage professionnel à Monsieur Isaias CASTELAO MARQUES, artisan électricien et plombier.

Par courrier en date du 7 novembre 2010, l'acquéreur nous informe que l'acheteur est son fils, Monsieur Miguel LOURENCO MARQUES, co-associé des Établissements MARQUES et Fils.

L'assemblée réitère sa décision de vendre l'ancienne grange agricole de Mont-Roland, destinée à un usage professionnel, à Monsieur Miguel LOURENCO MARQUES pour un montant de 80.000 euros. L'acquéreur reprend en intégralité les conditions suspensives qui lient la collectivité à l'ancien propriétaire. La régularisation notariale est confiée à Maître Delphine Ferrieux Peyrin-Biroulet, Notaire à Vizille.

Vote: unanimité

○ **Vente d'un terrain / Opération immobilière Bouchain.** Lors de la réunion privée du 27 septembre 2010, le Conseil Municipal a décidé de réaliser une opération immobilière et financière sur un terrain sis au Barlatier, classé en zone UA au POS approuvé du 14 avril 2000 et modifié le 23 juin 2009.

Afin de pouvoir comptabiliser dans les recettes d'investissement de l'exercice le produit de l'opération, il est nécessaire de préciser par délibération les modalités de la vente du terrain.

Acheté le 24 avril 1987 à la famille Bouchain, le tènement foncier est composé d'une ancienne maison d'habitation, fermée et condamnée au public, d'un bâtiment annexe à usage de dépendances en ruine, d'un terrain figurant au cadastre remanié sous les références AR 14 pour une superficie de 4.293 m².

La collectivité vend cette parcelle au promoteur privé André DUMAS-LATTAQUE, gérant de la société Provence Réalisation dont le prix de 800.000 euros nets tient compte de la démolition des bâtiments hors d'usage ainsi que de la rétrocession dans le domaine public de la voirie et de places de stationnement.

Monsieur DUMAS-LATTAQUE n'étant pas le mieux disant au titre du prix d'achat du terrain, Il a été décidé de faire une compensation sur le prix d'acquisition de deux appartements de type T1bis et de deux emplacements de parking couverts. Il est convenu que cette acquisition se fera à des conditions particulières proches du prix de revient qui sera justifié.

Le projet comprend trente logements dont six sont destinés au locatif social.

Par courrier en date du 7 décembre 2010, France Domaine a émis un avis favorable pour la vente du terrain selon les conditions financières proposées et confirme la valeur de cession du terrain à hauteur de 800.000 euros nets.

La régularisation notariale est confiée à Maître Delphine Ferrieux Peyrin-Biroullet, Notaire à Vizille.

Vote: unanimité

- **Remboursement de frais de bornage.** Suite à la délimitation d'une parcelle communale aux Broux, sur laquelle le relais téléphonique Orange est implanté, il est proposé de participer aux frais engagés par Monsieur Jacky Goiron à hauteur de 500 €.

A ce sujet, Monsieur Goiron s'est aperçu que les équipements techniques sont implantés en deçà de la distance réglementaire de la limite séparative de sa parcelle de terrain. Orange réalisera à ses frais une plantation d'arbres afin de cacher une partie de la structure technique.

Vote: unanimité

- **TRAVAUX.**

- **Présentation du projet d'assainissement dans le secteur de Brié-Bas.** Le Maire adjoint présente l'avant projet de travaux d'assainissement dans le secteur de Brié Bas, établi par SOGREAH. Cette étude prévoit la création d'un collecteur et des antennes d'eaux usées des habitations du secteur. Le montant des travaux et des honoraires s'élève à 608.570 euros ht.

JF.Ecoussseau attire l'attention sur le fait que la mise en œuvre des travaux au Bourg

pourrait entraîner l'ouverture à l'urbanisation des zones NA indicées, soumises à un plan d'aménagement. Il rappelle aussi que, compte tenu du nombre d'habitations existantes, le secteur du Souveyron avait été défini en son temps prioritaire.

N.Boulebsol, présidente de la commission d'urbanisme, précise que les terrains qui seront desservis par le réseau d'assainissement ne sont pas classés dans les zones soumises à un plan d'aménagement et que la collectivité a la maîtrise de la conception des opérations d'aménagement ou de construction.

B.Charvet rappelle, suite au rapport du SPANC, établi par Ginger Environnement en décembre 2010, que la collectivité s'est engagée à traiter en priorité les points noirs de la commune. Ainsi, le secteur de Brié-Bas a été privilégié compte tenu des nuisances d'insalubrité du secteur. Il sera suivi d'ici la fin du mandat des secteurs de Mont Rolland et du Grand Pré, autres points noirs de la commune.

Le dossier technique sera étudié prochainement par la commission des travaux et la demande de subvention sera déposée au cours du 1er semestre 2011 afin que la collectivité puisse être retenue à un programme subventionné en 2012. A ce sujet, pour être recevable, le dossier technique doit répondre aux critères d'éco-conditionnalité retenus par le Département.

Vote: unanimité

- **Martelage d'une coupe de bois en forêt communale pour 2011.** Dans le cadre de l'aménagement de la forêt communale, il est proposé le passage en coupe des parcelles n°2 (2 ha 5) et n°4 (3 ha 08). Conformément à la charte de la forêt communale, le martelage des coupes est confié à l'ONF.

Le point concernant la vente du bois à un professionnel ou aux administrés, qui en font la demande, sera étudié en concertation avec l'agent de l'ONF, afin d'éviter la dégradation des chemins d'exploitation et des sites d'intervention.

Vote: unanimité

- **ADMINISTRATION.**

- **Contrat de transport routier des enfants scolarisés de la commune.** Il est proposé de conventionner avec l'auto-cariste Lazier assurant les sorties scolaires, dont le financement est pris en charge par la collectivité. Ce contrat règle les relations et les obligations entre la collectivité et le transporteur, notamment en matière d'obligations de contrôles techniques du véhicule affrété, de la sécurité des enfants pendant le trajet.

Cette démarche fait suite à l'incendie survenu au car de transport des enfants de la cantine en mai 2010 et à la demande des parents d'élèves du Conseil d'école du Barlatier.

Les modalités liées à la sécurité des élèves et du personnel d'encadrement seront repris dans ce document contractuel.

- **Conventionnement avec des associations sportives extra communales.** L'idée est de proposer l'accès à des activités sportives et culturelles, à des conditions identiques à celles que les associations offrent aux habitants des communes dans lesquelles elles sont implantées.

Initialement, quatre associations ont répondu favorablement à cette démarche. Dans un premier temps, la collectivité conventionnera avec les associations Handball Pôle Sud 38 Echirolles-Eybens et Union sportive Jarrie-Champ Section Ski

Vote: unanimité

- **PERSONNEL.**

- **Recrutement de 4 agents recenseurs pour effectuer le recensement de la population du 20/01/2011 au 20/02/2011.** Pour assurer le prochain recensement, il convient de recruter temporairement quatre agents recenseurs du 20 janvier au 20 février 2011 inclus. Leur formation sera assurée début janvier par l'agent superviseur de l'I.N.S.E.E.

La désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont de la seule responsabilité de la commune. Ils seront désignés par arrêté municipal. Une annonce de recherche de candidat a été publiée conjointement sur la Gazette et le site Internet de la commune. 6 candidatures ont réceptionnées. 1 désistement a été enregistré. 5 propositions sont recevables. Le Maire propose de privilégier les candidatures provenant de personnes à faibles revenus (étudiants, temps partiels).

D'autre part, le Maire propose d'établir la rémunération des agents recenseurs sur la base d'un indice de la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale, en l'occurrence l'indice majoré 293, 1^{er} échelon de l'échelle III, qui sera également soumise aux cotisations sociales. A ce titre, les agents recenseurs sont considérés comme agents non titulaires.

Vote: unanimité

- **QUESTIONS DIVERSES.**

- **Compte rendu de la Commission d'Appel d'Offres du 16/12/10.**

ASSURANCES. Le présent marché a pour objet la conclusion de contrats de services d'assurances pour la commune d'une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2011. 8 dossiers ont été retirés sur la plateforme de dématérialisation des Affiches de Grenoble et du Dauphiné et 3 candidats ont soumissionné. Dans le cadre de la procédure en MAPA, la commission a proposé de négocier avec la SMACL, qui est le seul candidat à avoir répondu à l'ensemble des 5 lots. Après examen des nouvelles propositions, les membres de la commission, réunis le 20 décembre 2010, ont attribué l'ensemble des lots du marché assurances 2011/2014 à la SMACL.

MAINTENANCE DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC. 9 dossiers ont été retirés sur la plateforme de dématérialisation des Affiches de Grenoble et du Dauphiné, 2 candidats se sont excusés et 2 candidats ont soumissionné. Conformément au règlement de consultation, la commission négocie actuellement avec un des candidats. La décision sera prise en fonction des précisions obtenues.

- **Don d'une charrue Brabant.** Madame Simone Bizet propose de faire don à la collectivité d'une charrue Brabant de 1860, qui a illustré l'exposition « Mémoire d'hier pour une à terre à partager » pilotée par l'Office de Tourisme du Sud Grenoblois et organisée dans les salles du Mail en septembre 2010. Cet outil pourrait faire l'objet d'une exposition permanente sur le rond point de Tavernolles et rappeler les origines agricoles du territoire.

Vote: unanimité

- **Programmation des dates des Conseils Municipaux au cours du 1^{er} semestre 2011.** Le Maire propose de fixer comme suit les prochaines dates de réunion du Conseil Municipal au cours du 1^{er} semestre 2011 (Lundi 24 janvier, Mardi 1^{er} mars, Lundi 28 mars, Mardi 26 avril, Lundi 30 mai, Mardi 5 juillet).

Vote: unanimité

- **Point sur le site Internet de la commune.** Xavier Vigouroux fait le point sur la fréquentation du site et son utilisation. 10.000 visiteurs, soit 1.000 visiteurs/an (ce qui représente un chiffre important) ont consulté les informations mises en ligne, notamment celles relatives à la vie locale, au plan communal, etc. Le lien avec les réservations des salles communales en ligne est également très fréquenté.

pour la Secrétaire de séance
Le Maire,

